

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

Délibération
n° 2009.10.187

ORU Ma Campagne :
convention de
participation
financière avec la
commune
d'Angoulême pour la
résidentialisation des
immeubles de l'îlot 3 -
Unités résidentielles 1
à 6

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / RENOUVELLEMENT URBAIN	Rapporteur : Monsieur BESSE
--	------------------------------------

ORU MA CAMPAGNE : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE D'ANGOULEME POUR LA RESIDENTIALISATION DES IMMEUBLES DE L'ILOT 3 - UNITES RESIDENTIELLES 1 A 6
--

Par délibération n°304 du 29 septembre 2005 modifiée, le conseil communautaire a approuvé la participation financière globale de la ComAGA pour le projet de rénovation urbaine du Grand Angoulême, notamment du quartier de Ma Campagne, ainsi que sa répartition sur les différents volets.

Un avenant n°1 et un avenant simplifié n°2 à la convention pluriannuelle relative à l'ORU du Grand Angoulême – Site de Ma Campagne ont été approuvés par délibération n°485 du 20 décembre 2007 et n°12 du 5 février 2009.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la ComAGA aux opérations de résidentialisation 1 à 6 prévues sur l'îlot 3 à Ma Campagne.

Le versement de la subvention se fera en deux temps :

- 33 % sur présentation de l'ordre de service, soit 34 808 € ;
- le solde à réception du décompte final des 6 opérations de résidentialisation et de la copie de l'acte de cession aux différents bailleurs du foncier correspondant, soit 70 671 €.

Considérant que cette sollicitation est conforme à la maquette financière de l'ANRU et correspond aux priorités définies par la ComAGA sur ce dossier,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 23 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de participation financière avec la ville d'Angoulême ayant pour objet l'attribution d'une participation de 105 479 € pour la résidentialisation des logements de l'îlot Jean Moulin.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

D'INSCRIRE les dépenses au budget principal – AP n°6 - article 20414 – sous fonction 70 – opération 2007 03.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
(M. Baleynaud ne prend pas part au débat et au vote)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
21 octobre 2009	21 octobre 2009